

Berne, le 15 février 1957.

Monsieur Thomas H o l e n s t e i n ,
Conseiller fédéral,
Chef du Département de l'économie publique,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

M. Dennery, Ambassadeur de France, m'a demandé d'urgence un entretien. Je l'ai reçu tout à l'heure et il m'a exposé ce qui suit concernant nos négociations économiques avec la France.

Un accord paraissait devoir se faire sur la question des colorants. Un comité interministériel français doit aujourd'hui même se prononcer à ce sujet. Dans un entretien avec M. Long, le négociateur français aurait déclaré que, si l'affaire des colorants était réglée, on s'attendait du côté français que les mesures prises en Suisse à l'égard des automobiles françaises seraient levées. M. Long aurait répondu négativement, en faisant valoir que, du côté suisse, l'on entendait maintenant régler des questions intéressant l'horlogerie et que jusqu'alors les mesures prises à l'égard des automobiles françaises seraient maintenues.

M. Dennery a été chargé par son Gouvernement de nous faire savoir que celui-ci considérait comme un chantage le fait de vouloir, maintenant que la question des colorants est réglée, lier les mesures prises contre la France aux problèmes horlogers. On serait décidé, du côté français, à remettre tout en question et à revenir en particulier sur les propositions faites dans le domaine des colorants si les délégués commerciaux suisses persistent dans leur attitude.

./.

Copie à P.



J'ai déclaré à M. Dennery que je n'étais pas renseigné, que je ne pouvais par conséquent pas me prononcer et que je vous transmettrais encore cet après-midi les renseignements qu'il me donnait.

M. Dennery m'a encore déclaré qu'il était prêt à aller vous voir pour vous exposer le point de vue français au cas où vous souhaiteriez avoir un entretien avec lui.

Il me paraît regrettable que de nouvelles difficultés se présentent dans nos négociations économiques avec la France. Je dois dire que j'ai été un peu surpris des informations que m'a données M. Dennery. Des discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent en particulier au sein de la Délégation économique et financière du Conseil fédéral, j'avais gardé l'impression qu'une fois la question des colorants réglée, nos relations commerciales avec la France seraient normalisées, même s'il y avait encore d'autres questions à discuter.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Max Petitpierre